



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
BEUIL
Alpes-Maritimes

Le vendredi seize avril deux mille vingt et un, à 17 heures 45 à la Salle des Fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 12.04.2021

Etai^{ent} présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal.

Absents : M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale

Représentés : M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 16/04/2021, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 16/04/2021

N°03.2021

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

05/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET COMMUNAL :

Dans un exposé détaillé, Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2021 de la Commune, arrêté en équilibre en dépenses et recettes à la somme de : **1 886 280,86 €**

Section de Fonctionnement : 1 474 870,75 €

Section d'Investissement : 411 410,11 €

En section de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	1 474 870,75	1 201 658,00
Résultat de fonctionnement reporté		273 212,75
Total section de fonctionnement	1 474 870,75	1 474 870,75

En section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés	369 910,11	350 512,75
Restes à réaliser	41 500,00	
Résultat de fonctionnement reporté		60 897,36
Total section d'investissement	411 410,11	411 410,11

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Oùie cet exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE par nature, au niveau de chaque chapitre pour la section de Fonctionnement et la section d'Investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2021 qui est arrêté en dépenses et en recettes à la somme : **1 886 280,86 €**

AR PREFECTURE

006-210600169-20210416-2021_03_05-DE
Regu le 22/04/2021

VOTES :
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à BEUIL, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. S...', is written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BEUIL' at the top, a central emblem, and the number '06470' at the bottom.

AR PREFECTURE

006-210600169-20210416-2021_03_05-DE
Regu le 22/04/2021